

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 6 Janvier 2022

Date de
convocation :
31.12.2021

L'an deux mille vingt-deux et le six janvier 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. Joël PIERACCINI

M. ARZANI Jean-Pierre

Mme FAYOLLE Patricia

M. CHAIX Michel

Mme PERNOT Chantal

M. MERCIER Thierry

M. COUBETERGUES Benoît

M. BARBIER Olivier

Mme VONNER Isabelle

Mme DI BARTOLO Claire

Mme GIGNOUX Laure

M. LE MORVAN Gilles

Mme ASSO CHARNET Geneviève

Excusés :

- Monsieur Franck ANDRIO a donné pouvoir à Monsieur Pascal BONSIGNORE
- Madame Caroline GIAUFFRET a donné pouvoir à Monsieur Jean Pierre ARZANI
- Madame Emmanuelle HAM a donné pouvoir à Madame Laure GIGNOUX
- Madame Catherine LEURETTE a donné pouvoir à Madame Patricia FAYOLLE

Absente excusée :

- Madame Elisabeth LEBRETON absente excusée

Madame VONNER Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents :14

Pouvoirs : 4

Votants : 18

POINTE DE DÉCISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES- SECTION D'INVESTISSEMENT

006-212640000-2021-04-05-01_01000-DE

Reçu le 17/01/2022

Publié le 17/01/2022

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2021-04-05 du conseil municipal en date du 12 avril 2021 approuvant le Budget Primitif,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Considérant l'état d'avancement des mouvements budgétaires des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguées au Sivom Val de Banquière, il apparaît nécessaire de procéder à des écritures comptables permettant l'intégration dans le patrimoine de la commune et la constatation de la dette notamment,

Considérant, la nécessité de réajuster des comptes pour le cofinancement du véhicule de la police municipale mutualisée,

Monsieur le Maire propose plusieurs décisions modificatives portant sur la section d'investissement.

Décision modificative 1 : concerne l'opération déléguée au Sivom Val de Banquière pour la réalisation de la crèche.

Pour l'intégration dans le patrimoine de la commune, il convient de faire les écritures d'ordre suivantes en 041 :

Dépenses	Recettes
2313 : 337 766,76€	1328 : 33 600 €
	1323 : 185 086,59€
	1321 : 119 080,17

Et de constater la dette avec les écritures suivantes :

En recette au compte 168758/041 pour un montant de 337 766,76 €

En dépense au compte 276358/041 pour un montant de 337 766,76 €

Décision modificative 2 : concerne l'opération déléguée au Sivom Val de Banquière. Pour clôturer l'opération de réalisation de l'école de la Prairie, il convient pour l'intégration dans le patrimoine de la commune, de faire les écritures d'ordre suivantes en 041 :

Dépenses	Recettes
2 313 : 153228.62 €	238 : 153 228.62

Décision modificative 3 : concerne la participation de la commune pour l'achat du véhicule de la Police Municipale mutualisée. La commune de Castagniers ayant procédé à l'achat du véhicule, il convient de lui rembourser 50% du montant de 27 000 euros en procédant à une diminution de crédits au compte 2182 pour 13500 € et à une augmentation de crédits au compte 2041481 pour 13500 €

Il est **Proposé** au Conseil Municipal d'approuver les décisions modificatives présentées et les

écritures comptables permettant l'intégration dans le patrimoine de la commune.

Reçu le 17/01/2022
Publié le 17/01/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver les décisions modificatives présentées et les écritures comptables permettant l'intégration dans le patrimoine de la commune.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 14 Janvier 2022



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE